

## Bovins

## L'incontournable contention



Une quinzaine d'éleveurs ont participé à la journée dédiée à la contention organisée par le GDS et la MSA.

**A Moulins-le-Carbonnel, Vincent Bonvoust est équipé d'un parc de contention auto-construit. Le 26 mars, celui-ci a servi de support, comme quatre autres exploitations, à une journée dédiée aux systèmes de contention en atelier d'engraissement bovin organisée par le GDS en partenariat avec la MSA.**

« En 1973, à mon arrivée avec Elisabeth, La Planche n'était alors qu'un bordage, une petite ferme abandonnée que nous avons achetée en viager », se souvient Roland Bonvoust, 78 ans, qui conti-

nue à aider son fils Vincent. Celui-ci, installé depuis 1998, est à la tête de 200 hectares et d'un cheptel de 350 Charolaises. L'éleveur a toujours été attentif à l'efficacité de son travail, comme en atteste son prix de la Dynamique agricole en 2013. Logique quand on dispose d'un parc de bâtiments aussi important. La stabulation s'étend notamment sur 1 000 m<sup>2</sup> et compte 170 places. Celui-ci converge, via un parcours sécurisé, vers le parc de contention - couvert et sur sol bétonné - aménagé voici quatre ans juste en face sur une surface de 250 m<sup>2</sup>.

« Cela rassure les intervenants extérieurs »

Un jeu de couloirs, adaptables en largeur, de barrières et de chicanes ralentissant la progression des animaux permet à l'éleveur de déplacer ses animaux comme il l'entend, que cela soit pour un chargement, du tri de broutards selon l'âge ou le

pois, les écornages ou les soins. « J'ai tout monté en targettes automatiques et les barrières sont clipsées. Cela permet notamment de rassurer les intervenants extérieurs qui n'ont pas forcément beaucoup d'expérience ou alors ont perdu leur aisance physique. Auparavant, je disposais d'une petite contention mobile mais c'était un peu rock n'roll pour déplacer les bêtes, notamment les broutards. » Le bâtiment est calibré pour remplir un camion destiné à l'abattoir, soit environ 35 animaux. 80 à 100 broutards peuvent également l'investir.

« Un outil indispensable qui devrait être obligatoire »

Pour lui, l'investissement - autour de 60 000 euros - a été vite amorti en confort de travail. « C'est un système complexe à mettre en place, d'autant que je l'ai fait seul. Mais c'est un outil indispensable qui devrait être

obligatoire. Rien que techniquement, les soins apportent de la performance. Si on veut être autonome pour les soins, il faut être équipé. Or aller chercher un animal malade est parfois compliqué. C'est à la fois un gain de temps pour les interventions et la possibilité de faire davantage de préventif. » Les équipements de contention, qu'ils soient fixes ou mobiles (lève-tête par exemple), sont autant d'outils pour éviter les incidents. Les animaux sont ainsi docilisés en lots. Derniers travaux envisagés : des pignons pour davantage fermer l'ouverture du bâtiment et se préserver des courants d'air plutôt frais qui sévissent dans cette commune à la lisière des Alpes Mancelles. « C'est le temps qui me manque. » Pour le reste, le résultat est sans équivoque : Vincent Bonvoust a largement gagné en sécurité, sérénité et efficacité grâce à son parc de contention.

RODOLPHE TREHET

## EN BREF

■ Dernière minute : **dérogation sur les épandages les week-ends et jours fériés jusqu'au 31 mai**

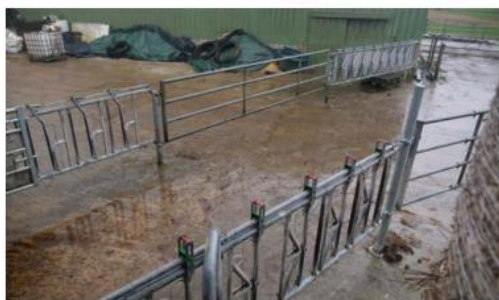
Répondant à la demande de la profession qui avait attiré l'attention des autorités sur les difficultés de réaliser l'ensemble des épandages et du retard pris dans la préparation des semis de printemps suite à la succession des épisodes pluvieux, le préfet de la Sarthe Emmanuel Aubry a annoncé le 26 mars qu'il autorisait « à titre exceptionnel les agriculteurs à réaliser des épandages le week-end et les jours fériés jusqu'au 31 mai 2024 », considérant que « la succession des jours fériés dans les mois à venir met en difficulté les agriculteurs pour rattraper ce retard ». En contrepartie, il demande à ce que ces derniers « informent autant que possible les tiers concernés et privilégient les épandages à distance des habitations les jours concernés », que « les épandages fassent l'objet d'un enfouissement rapide » et que « la capacité d'absorption des sols ne soit pas dépassée afin d'éviter une stagnation prolongée sur le sol, le ruissellement en dehors du champ d'épandage et/ou une percolation rapide vers les nappes souterraines ».

■ **MSA : campagne de dépistage du cancer colorectal**

La Mutualité sociale agricole (MSA) a annoncé déployer des actions de dépistage du cancer colorectal auprès de la population agricole et rurale. Elle incite les personnes âgées de plus de 50 ans à se faire dépister, idéalement une fois tous les deux ans, entre 50 ans et 74 ans. « Même s'ils ne présentent aucun symptôme ni antécédents », insiste-t-elle. Chaque personne qui le souhaite peut recevoir gratuitement un test de dépistage à domicile, en commandant un kit sur le site <https://je-faismondépistage.e-cancer.fr/>. Ce dépistage est pris en charge à 100 % par la MSA, sans avance de frais.



Vincent Bonvoust.



Un couloir relie la stabulation au parc de contention.